

Martial Chételat
Impasse des Chênes 5
2824 Vicques / JU

Conseil Général de Val Terbi
2824 Vicques

Vicques, le 19 mai 2019

Résolution : Non à la traversée de Courroux à 30km/h

Les autorités de Courroux-Courcelon ont fait dernièrement part à leur population du projet de la nouvelle traversée de Courroux.

Le projet est scindé en deux phases :

La première phase consiste à publier, ce qui vient d'être fait, puis à mettre en œuvre les différentes modifications techniques de la traversée du village. Elle a pour but de sécuriser différentes zones dans le village ainsi que ramener les arrêts des bus postaux directement sur la chaussée. Un revêtement phonique y est également prévu.

La deuxième phase, quant à elle, consiste à réglementer la vitesse sur ce tracé à 30 km/h.

Par cette résolution, le Conseil général rejette toute modification de la vitesse actuellement en vigueur pour la traversée de Courroux et demande au Conseil Communal de s'opposer fermement et sans délai à cette deuxième phase.

S'agissant d'une route cantonale desservant tout le Val Terbi, cette réduction de vitesse n'est pas acceptable. Compte tenu de la phase une et des éléments de régulation du trafic qui seront mis en place, une limitation à 30 km/h ne ferait que prendre les gens en faute dont l'attention sur le compteur de vitesse leur aurait échappé. Plutôt maintenir le 50 km/h et le faire respecter de manière stricte que d'imposer le 30 km/h avec les conséquences que cela engendre.

De plus, il est fort probable que les différentes mesures prises afin de réduire la vitesse dans le village de Courroux vont engendrer de nombreuses perturbations et ralentissements.

Comment, mais surtout combien de temps supplémentaire aura besoin une ambulance, un véhicule des pompiers, se rendant de Delémont jusque dans le Val Terbi en traversant le village de Courroux aux heures de pointes ??

De plus et problème très important c'est également en dehors de ces heures de pointes, que les véhicules d'interventions malheureusement respectent ces limitations de vitesse par crainte de devoir prouver précisément l'urgence.

En référence du reportage au 19H30 de la RTS du 10 mai 2019, la multiplication des zones 30km/h inquiète fortement les secouristes.
Le problème est national, connu et c'est pourquoi il en va de la sécurité des habitants du Val Terbi.

En conclusion, j'aimerais encore ajouter que la plupart des conducteurs font preuve de bons sens sur ce tronçon et qu'il n'est pas rare de constater que la vitesse aux heures de pointes est obligatoirement ralentie, mais reste fluide.

Je comprends également que les Autorités de Courroux-Courcelon veulent améliorer la situation et salue la qualité du projet, par contre, il me semble totalement incompréhensible et disproportionné d'infliger une telle mesure à toute la population du Val Terbi.

Je remercie par avance le Conseil Communal pour en assurer le suivi.

L'auteur de la résolution

Martial Chételat
Conseiller général
Val Terbi